

CONSEIL D'AGGLOMERATION

du 20 NOVEMBRE 2015 – 20 H 45

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Compte rendu des décisions du Président

Ordre du Jour (*rappports joints*)

FINANCES

01 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 DES BUDGETS ANNEXES

02 - INDEMNITES DE CONSEIL – CONCOURS DES RECEVEURS

03 - TARIFS EAU (VENTE EN GROS) A COMPTER DE NOVEMBRE 2015

04 - FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE VIEUX-MOULIN : REHABILITATION DE LA RUE SAINT JEAN

EQUIPEMENT

05 - LA CROIX SAINT OUEN – ZAC LES JARDINS – RUE DE LA CARRIERE – TRAVAUX DE FINITION DE VOIRIE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

FONCIER - AMENAGEMENT

06 - COMPIEGNE – SITE DE L'ECOLE D'ETAT-MAJOR – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT TERTIAIRE (BATIMENT N°5) - CESSION DES PLACES DE PARKING

07 - SAINT-SAUVEUR – OPERATION CENTRE BOURG – PRIX DE CESSION DU LOT N°7 A MONSIEUR IZARD ET MADEMOISELLE ANDRE

08 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – ZAC DES DEUX RIVES – DECLASSEMENT DU LOCAL SITUE SOUS LA CULEE DU PONT NEUF

URBANISME

09 - COMPIEGNE – ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX MISSIONS DE GEOMETRE EN PHASE OPERATIONNELLE POUR LA ZAC DU CAMP DES SABLONS

10 - COMPIEGNE – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

11 - VENETTE – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°8 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

TRANSPORTS ET MOBILITE

12 - PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES ENGAGES PAR LES HABITANTS DE LACHELLE

HABITAT

13 - LA CROIX SAINT OUEN – AIDE COMMUNAUTAIRE AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A LA S.A. HLM DE L'OISE POUR LA REALISATION DE 34 LOGEMENTS RUES CARNOT ET PASTEUR

14 - PROROGATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

15 - LA CROIX SAINT OUEN – AIDE COMMUNAUTAIRE AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA S.A. PICARDIE HABITAT POUR LA REALISATION DE 12 LOGEMENTS RUE FERDINAND MEUNIER

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

16 - COMMUNES DE L'ARC - ETUDE DE DANGERS DES DIGUES : ATTRIBUTION DU MARCHE

17 - LA CROIX SAINT OUEN – CONVENTION DE RETROCESSION DES VOIES ET RESEAUX COMMUNS DU PROJET « DOMAINE DE SAINTE CROIX »

18 - LA CROIX SAINT OUEN – CHOISY-AU-BAC - GESTION ET EXPLOITATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DES STATIONS D'EPURATION : CHOIX DU DELEGATAIRE

ADMINISTRATION

19 - PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : FUSION DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE (ARC) ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE (CCBA)

20 - EQUIPEMENT EN VIDEO-PROTECTION DES ESPACES PUBLICS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

21 - GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JAUX – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

22 - DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL

23 – DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DU PAYS COMPIEGNOIS

24 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

FINANCES

01 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 DES BUDGETS ANNEXES

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Était absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 46

FINANCES

01 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 DES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Laurent PORTEBOIS

Conformément à la loi du 6 février 1992, votre Assemblée doit débattre des orientations générales du budget.

Vous trouverez dans le rapport ci-annexé les orientations 2016 concernant les budgets annexes qui s'inscrivent dans un environnement économique et financier dégradé sans remise en cause de la qualité de service proposée à nos concitoyens ; les efforts de gestion engagés depuis plusieurs années seront maintenus.

Ces orientations concernent les budgets suivants :

- Transports,
- Déchets ménagers
- Hôtel de projets
- Résidence pour personnes âgées
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Aéroport
- Assainissement
- Production et vente d'eau en gros
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Tourisme

Au terme de ce débat, votre Assemblée devra prendre acte des orientations budgétaires 2016 qui ont été définies pour chacun des budgets annexes sus-énoncés.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Vu la loi du 6 février 1992 n°92-125, relative à l'Administration Territoriale de la République,
Après avoir pris connaissance de ce rapport, et à l'issue du débat,

PREND ACTE des orientations budgétaires définies dans le rapport annexé relatives aux budgets annexes pour 2016.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 2 0 N O V E M B R E 2 0 1 5

HABITAT

15 - LA CROIX SAINT OUEN – AIDE COMMUNAUTAIRE AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA S.A. PICARDIE HABITAT POUR LA REALISATION DE 12 LOGEMENTS RUE FERDINAND MEUNIER

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etait absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 46

HABITAT

15 – LA CROIX SAINT OUEN – AIDE COMMUNAUTAIRE AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA S.A. PICARDIE HABITAT POUR LA REALISATION DE 12 LOGEMENTS RUE FERDINAND MEUNIER

Rapporteur : Monsieur David GUERIN

Dans le cadre de la programmation 2015 au titre de l'aide à la pierre, le Conseil d'Agglomération a retenu l'opération proposée par la S.A. PICARDIE HABITAT à La Croix Saint Ouen dans un espace urbain résiduel situé rue Ferdinand Meunier, au contact de la ZAC des Jardins.

S'agissant d'un projet mené en dehors d'une opération d'aménagement de l'ARC, il est éligible à l'aide communautaire au logement locatif social définie par la délibération du 29 mars 2007.

La répartition du programme et des aides est distribuée comme suit :

Adresse	Programme	PLUS	PLAi	PLS	Total Aide
Rue Ferdinand Meunier	12 logements collectifs	6	3	3	46 500 €
	TOTAL DES AIDES PROPOSEES	24 000 €	13 500 €	9 000 €	46 500 €
	Soit par logement	4 000 €	4 500 €	3 000 €	

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur David GUERIN,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement - Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 22 octobre 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention de 46 500 euros à la S.A. PICARDIE HABITAT pour la construction de 12 logements locatifs sociaux (6 PLUS, 3 PLAI, 3 PLS) rue Ferdinand Meunier à LA CROIX SAINT OUEN,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents se rapportant à ce dossier,

PRECISE que la dépense, soit 46 500 €, sera inscrite au Budget Principal 2016, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 2 0 N O V E M B R E 2 0 1 5

HABITAT

14 - PROROGATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etait absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

HABITAT

14 – PROROGATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Rapporteur : Madame Françoise TROUSSELLE

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), approuvé le 12 novembre 2009, a été mis en œuvre pour une durée de 6 ans, soit de 2009 à 2015. Il prévoyait une construction de 400 à 450 logements par an sur l'ensemble de l'agglomération, répartie entre les différentes communes de l'ARC, pour une croissance de la population de 0,65 % par an environ.

Cette mise en œuvre se poursuit, conformément au Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 15 décembre 2012.

Suite à la prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, délibérée par le Conseil d'Agglomération le 24 septembre 2014, le PLH peut être prorogé jusqu'à l'approbation dudit document. Monsieur le Préfet de l'Oise, par courrier en date du 10 octobre 2015, a émis un avis favorable à cette prorogation.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de décider de la prorogation du PLH de l'ARC, approuvé le 12 novembre 2009, jusqu'à l'approbation du PLUi valant PLH, et au plus pour une durée de 3 ans.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame Françoise TROUSSELLE,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement - Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 22 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE de proroger le Programme Local de l'Habitat jusqu'à l'approbation du PLUi valant PLH, et au plus pour une durée de trois années, soit jusqu'au 11 novembre 2018,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

HABITAT

13 - LA CROIX SAINT OUEN – AIDE COMMUNAUTAIRE AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A LA S.A. HLM DE L'OISE POUR LA REALISATION DE 34 LOGEMENTS RUES CARNOT ET PASTEUR

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etait absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

HABITAT

13 – LA CROIX SAINT OUEN – AIDE COMMUNAUTAIRE AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A LA S.A. HLM DE L'OISE POUR LA REALISATION DE 34 LOGEMENTS RUES CARNOT ET PASTEUR

Rapporteur : Monsieur Jean DESESSART

Dans le cadre de la programmation 2015 au titre de l'aide à la pierre, le Conseil d'Agglomération a retenu les opérations proposées par la S.A. HLM DE L'OISE à La Croix Saint Ouen dans des espaces urbains résiduels (« dents creuses ») situés rue Carnot et rue Pasteur.

S'agissant d'un projet mené en dehors d'une opération d'aménagement de l'ARC, il est éligible à l'aide communautaire au logement locatif social définie par la délibération du 29 mars 2007.

La répartition du programme et des aides est distribuée comme suit :

Adresse	Programme	PLUS	PLAi	PLS	Total Aide
40, rue Carnot	9 logements collectifs	4	2	3	34 000 €
107, rue Carnot	15 logements collectifs	8	3	4	57 500 €
Rue Pasteur	10 logements individuels	5	2	3	28 000 €
	34 logements neufs	17	7	10	
	TOTAL DES AIDES PROPOSEES	63 000 €	29 500 €	27 000 €	119 500 €
	Soit par logement	3 705,88 €	4 214,29 €	2 700,00 €	

Le versement de la subvention sera échelonné en fonction du calendrier de chaque programme, à partir de 2016.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean DESESSART,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement - Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 22 octobre 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention de 119 500 € à la S.A. HLM DE L'OISE pour la construction de 34 logements locatifs sociaux (17 PLUS, 7 PLAI, 10 PLS) dans le cadre des opérations rue Carnot et rue Pasteur à LA CROIX SAINT OUEN,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents se rapportant à ce dossier,

PRECISE que la dépense, soit 119 500 €, sera inscrite au Budget Principal 2016, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

TRANSPORTS ET MOBILITE

12 - PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES ENGAGES PAR LES HABITANTS DE LACHELLE

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etait absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 46

TRANSPORTS ET MOBILITE

12 – PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES ENGAGÉS PAR LES HABITANTS DE LACHELLE

Rapporteur : Monsieur Pascal SERET

La commune de Lachelle a intégré le périmètre de l'ARC au 1^{er} Janvier 2014 mais reste desservie par les lignes de transports scolaires et interurbaines organisées par le Conseil Départemental de l'Oise.

En parallèle des discussions en cours entre l'ARC et le Conseil Départemental quant aux capacités d'évolution de la desserte en transports publics de la commune de Lachelle, l'ARC souhaite poursuivre sa prise en charge des frais de transports scolaires que les habitants de Lachelle devraient engager, étant précisé que des frais d'inscription de 50€ par élève sont demandés par le Conseil Départemental.

Le remboursement des sommes versées par les particuliers ou la prise en charge directe des frais par l'ARC auprès de l'exploitant du Conseil Départemental permettra de faire bénéficier de la gratuité des transports scolaires aux habitants de Lachelle, par souci d'équité vis-à-vis des autres communes de l'ARC où la gratuité est en vigueur sur les lignes organisées et gérées par l'ARC.

La dépense maximale correspondante est estimée à 3 500€ environ, sachant que 58 élèves étaient inscrits en 2014/2015, lors de la première année de prise en charge des frais par l'ARC.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Pascal SERET,
Vu l'avis de la Commission Transports et Mobilité en date du 21 octobre 2015,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE de faire bénéficier de la gratuité des transports scolaires aux habitants de Lachelle et de procéder à une prise en charge des frais correspondants,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 2 0 N O V E M B R E 2 0 1 5

URBANISME

11 - VENETTE – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°8 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etait absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

URBANISME

11 – VENETTE – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°8 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Rapporteur : Monsieur Bernard DELANNOY

La commune de Venette dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 29 mars 2002, modifié successivement les 11 mai 2006, 20 décembre 2007, 26 juin 2009, 12 décembre 2011, 15 décembre 2012, 27 février 2014, 20 novembre 2014 par le Conseil d'Agglomération.

Afin de favoriser le développement économique sur les parcs d'activité de l'ARC, il est proposé d'engager une procédure de modification n°8 sur ce secteur. Cette modification serait limitée à des évolutions du règlement graphique et écrit et ne porterait pas atteinte à l'économie générale du POS.

Si devait intervenir tout autre motif de modification rentrant dans le champ d'application de la procédure prévue par l'article L. 123-13-3 du Code de l'Urbanisme, il conviendra de l'inscrire dans le dossier avant sa transmission pour notification aux personnes publiques associées et l'enquête publique.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard DELANNOY,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement - Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 22 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le lancement d'une procédure de modification n°8 du Plan d'Occupation des Sols de Venette,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant d'établir le dossier et d'organiser la procédure décidée.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 2 0 N O V E M B R E 2 0 1 5

URBANISME

10 - COMPIEGNE – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etait absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 46

URBANISME

10 – COMPIEGNE – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

Par délibération du Conseil d'Agglomération en date du 20 Novembre 2014, il a été décidé de procéder à la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de COMPIEGNE.

Les modifications consistent en des évolutions du règlement écrit et graphique, détaillées dans la note de synthèse et le dossier ci-annexés.

Conformément aux articles L 123-13-1 du Code de l'Urbanisme et L 123-1 et suivants du Code de l'Environnement, le dossier de modification n°7 du PLU de COMPIEGNE a été soumis à enquête publique du 14 septembre 2015 au 16 octobre 2015 inclus.

Les avis et observations émis à l'occasion de l'enquête, ainsi que les conclusions du Commissaire Enquêteur sont repris dans la note de synthèse ci-annexée.

L'avis du Commissaire-Enquêteur est favorable.

Les remarques formulées ne nécessitent pas de modifier le projet ; aussi, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver le dossier de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme de COMPIEGNE tel qu'il est ci-annexé.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement - Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 22 octobre 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de COMPIEGNE telle qu'elle est annexée à la présente,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que le dossier de la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de COMPIEGNE ainsi approuvé sera transmis au Préfet de l'Oise et aux personnes publiques associées,

DIT que la présente délibération fera l'objet de mesures de publicité prévues aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE A LA MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE COMPIÈGNE.

L'intégralité du dossier annexé à la délibération d'approbation est consultable au Pôle Aménagement et Urbanisme de l'ARC.

Préambule

Par délibération en date du 06 juillet 2006, le Conseil d'Agglomération de l'ARC a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Compiègne.

En date du 24 juillet 2007, le Conseil d'Agglomération de l'ARC a approuvé la modification n°1 du PLU de la commune de Compiègne

Une modification n°2 du PLU de la Ville de Compiègne a été approuvée par délibération en date du 28 mai 2009.

Une modification n° 3 du PLU de la Ville de Compiègne a été approuvée par délibération en date du 08 avril 2010

Une modification n° 4 du PLU de la Ville de Compiègne a été approuvée par délibération en date du 07 juillet 2011

Une révision simplifiée approuvée le 15 novembre 2012

Une modification n° 5 du PLU de la Ville de COMPIEGNE a été approuvée par délibération en date du 05 juillet 2012

Une modification n° 6 du PLU de la Ville de COMPIEGNE a été approuvée par délibération en date du 15 Novembre 2012

La compétence « urbanisme réglementaire » ayant été transférée à l'Agglomération de Compiègne, une nouvelle modification n°7 du PLU de la commune de COMPIEGNE a été prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 20 Novembre 2014.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme (articles L.123-13-1 et R.123-24), le projet de modification du PLU a été soumis à enquête publique avant d'être proposé à l'approbation par délibération du Conseil d'Agglomération.

I – Contenu du dossier présenté

A/ ADAPTATIONS RÉGLEMENTAIRES DU PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVÉ

Notamment :

Pour les ravalements – les clôtures – les démolitions : procédures obligatoires sur toute la commune.

Pour les résidences et les colocations : le seuil et les définitions.

En actualisation liée à la Loi ALUR : suppression des tailles minimales de terrain, du COS, de la taxe pour non-réalisation d'aires de stationnement.

Ouvrir à une nouvelle destination en zone UE : des activités de nuit en zone d'activités.

Pour la préservation des murs anciens notamment mur de remparts dans les faubourgs et en centre ancien.

Pour assouplir les normes de stationnement en zone UV et pour le site de l'Ecole d'Etat-Major en raison du bâti déjà existant.

B/ CREATION D'UN SECTEUR 1AU_s – SITE DU CAMP DES SABLONS et SUPPRESSION DU SECTEUR 1AU_e

Un dossier de ZAC est en cours d'élaboration et des travaux sont programmés afin de pouvoir accueillir des équipements publics et des opérations privées. Aussi, il y a lieu de créer un règlement sur cette zone. Celle-ci sera découpée en 2 sous-secteurs : 1AU_{sm} pour la zone d'habitat peu dense et 1AU_{sc} pour la zone plus dense qui accueillera les équipements publics et d'intérêt général.

C/ RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE SUR LE PLAN DE ZONAGE

Un groupe de quelques maisons individuelles étaient localisées en zone de collectif UD_c. Ces maisons sont incorporées dans le secteur UDi voisin correspondant à de l'habitat individuel.

D/ MODIFICATION D'UNE TRAME-JARDIN

Afin de permettre une opération d'intérêt général tout en préservant le site.

E/ MODIFICATION DE LA MARGE DE REcul ONF

Cette protection n'est pas juridiquement considérée comme une servitude d'utilité publique, elle est donc modifiable. Il est proposé de réduire cette bande de protection qui porte atteinte au droit de propriété tout en conservant une marge de sécurité.

F/ SUPPRESSION D'EMPLACEMENTS RESERVES

- a/ rue Saint-Lazare : le projet n'est plus envisagé
- b/ rue de l'Oise : la voirie a été élargie

G/ MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE POUR MISE EN COHERENCE AVEC LE REGLEMENT ET LES POINTS PRECEDEMMENT EVOQUES

Notamment : Augmentation légère du secteur UDi, Modification d'implantation de la trame-jardin, la matérialisation de la marge de recul ONF, le secteur 1AU_s et le site du 25^{ème} RGA, la suppression de 2 Emplacements Réservés.

Les motivations de ces points sont explicitées en détail dans la notice de présentation du dossier soumis à l'approbation.

La modification n°7 du PLU de COMPIEGNE ne porte pas atteinte à l'économie générale du document. Elle n'a pas pour effet de réduire ou de supprimer un espace boisé classé, ni une zone A ou N. La modification proposée du PLU de COMPIEGNE est compatible avec l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme.

I – Organisations de l'enquête et Publicité

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme (articles L 123-13 et R 123-24) et à la délibération susvisée, les avis à la population ont été organisés préalablement à l'enquête publique :

- parution 15 jours avant le début de l'enquête dans les éditions respectives des journaux : Le Parisien (édition Oise) le 27/08/2015 et Courrier Picard 28/08/2015
- parution dans les 8 jours après le début de l'enquête dans les éditions du 17/09/2015 des journaux Le Parisien (édition Oise) et le Courrier Picard.

Parallèlement :

- le dossier d'enquête a été mis en ligne sur le site INTERNET de l'Agglomération de la Région de COMPIEGNE depuis le 28 Août 2015,
- Un avis au public est paru dans le COMPIEGNE NOTRE VILLE du mois de SEPTEMBRE et d'OCTOBRE 2015,
- Un affichage a eu lieu sur 8 panneaux municipaux en différents endroits de la Ville de COMPIEGNE

L'enquête publique s'est déroulée du **14/09/2015 au 16/10/2015 inclus**, durant 33 jours consécutifs. Monsieur Alain GIAROLI a été désigné par le Tribunal Administratif d'Amiens comme Commissaire-Enquêteur titulaire, Monsieur Christian MAOCEC comme Commissaire-Enquêteur suppléant.

Quatre permanences ont été programmées en mairie de COMPIEGNE : les 14 septembre 2015, 23 septembre 2015, 03 octobre 2015 et 16 octobre 2015 qui ont permis de recueillir les remarques du public sur le dossier.

II – Avis de l'Etat – avis des Personnes Publiques Associées et Consultées

Le dossier de projet de modification n°7 du PLU de COMPIEGNE a été transmis aux Personnes Publiques Associées et Consultées avant l'ouverture de l'enquête publique.

Un courrier de l'Office National des Forêts a été reçu suite à cet envoi. L'ONF sollicite le maintien de la marge de recul de 30 mètres.

Réponse de l'ARC : Cette marge de recul n'est pas fondée sur une base légale. Elle porte atteinte au droit de propriété. Cependant afin de prendre en compte la demande exprimée par l'ONF, la Ville en imposant dans le PLU une marge de recul de 15 m estime contribuer positivement aux observations de l'ONF qui par ailleurs doit également traiter ses lisières avec la Ville, afin que la sécurité soit assurée.

III – Observations reçues pendant l'enquête

Un registre a été mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête publique pour recueillir les remarques. 3 observations ont été portées au registre et auprès du Commissaire Enquêteur. Un courrier est parvenu en mairie de COMPIEGNE le jour de la clôture de l'enquête publique, il a été remis au Commissaire-Enquêteur après 17h00 mais il sera pris en compte.

Le commissaire-enquêteur a émis un procès-verbal sur les observations formulées le 22 octobre 2015 et des éléments de réponse lui ont été fournis le 23 octobre 2015.

NOM OU ENTITE	OBJET DE LA REMARQUE	REPONSE DE L'ARC
Mme CODRON-DUMONT Françoise	*Avis favorable sur la réduction de la bande de protection de l'ONF *Avis favorable sur la suppression du COS et de la superficie des terrains mais il faudra bien veiller aux hauteurs autorisées *Avis favorable pour la préservation des murs anciens	* Il est pris acte de cet avis positif *ces suppressions sont issues de la loi ALUR donc obligatoires. La Ville veillera aux hauteurs des constructions et aux règles de prospect. * il est pris acte de cet avis positif
Mme VITTE Véronique	Sollicite que sa parcelle soit située que sur un seul zonage, son terrain étant actuellement à cheval sur la zone UV et UFa	Ce point n'ayant pas été évoqué dans le rapport de présentation, il ne sera pas pris en compte, la population n'ayant pas pu s'exprimer sur ce sujet

<p>M Jean-Yves SNEYAERT</p>	<p>*Demande le maintien de la bande de protection des 30 m de l'ONF</p> <p>*S'interroge sur le devenir des arbres abattus pour le projet</p> <p>* demande de 50 % d'espaces verts en 1AUes</p> <p>* Clôture de fond de jardin doublée obligatoirement d'une haie</p>	<p>*même réponse que pour l'ONF</p> <p>*il sera demandé que le maximum d'arbres existants soit conservé sur le site dans le futur projet à l'étude et la replantation en nombre de tout arbre abattu sera exigée</p> <p>*la Ville a considéré que 30 % d'espaces verts est suffisant pour maintenir un caractère « vert » à la zone dès lors que la parcelle est située à proximité de la forêt</p> <p>*La Ville règlemente les clôtures sur l'espace public mais il est laissé un peu de souplesse aux propriétaires pour les parties en fond de propriété.</p>
<p>L'IFCE (Institut Français du Cheval et de l'Equitation</p>	<p>Demande que la parcelle 226 et une partie de la 227 soient classées en zone UDi2</p>	<p>Ce point n'ayant pas été évoqué dans le rapport de présentation, il ne sera pas pris en compte, la population n'ayant pas pu s'exprimer sur ce sujet.</p>

Au vu de ces réponses, le Commissaire Enquêteur a émis le 10 novembre 2015 un avis favorable assorti d'une réserve relative à la marge de recul de l'ONF.

L'ARC maintient la position exprimée dans le paragraphe II ci-dessus.

Le projet de modification soumis à enquête publique est approuvé en l'état sans aucune modification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 2 0 N O V E M B R E 2 0 1 5

URBANISME

09 - COMPIEGNE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX MISSIONS DE GEOMETRE EN PHASE OPERATIONNELLE POUR LA ZAC DU CAMP DES SABLONS

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etait absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

URBANISME

09 – COMPIEGNE – ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX MISSIONS DE GEOMETRE EN PHASE OPERATIONNELLE POUR LA ZAC DU CAMP DES SABLONS

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

Dans le cadre de la future ZAC du Camp des Sablons, des prestations sont à mettre en place dans le but d'effectuer un ensemble de missions de géomètres en phase opérationnelle (localisation des travaux, bornage des lots et création des parcelles cadastrales pour la vente des terrains) nécessaires à la réalisation de la ZAC et de rétrocession (des espaces publics) à la commune de Compiègne.

Pour rappel, la programmation permettrait, à titre estimatif, de réaliser 502 logements (hors les 63 logements de l'OPAC actuellement en construction) :

- 366 logements collectifs (avec une répartition : 30% T2, 50% T3, 20% T4/T5)
- 59 maisons de ville
- 77 lots à bâtir avec des surfaces de terrains variées

Ainsi que :

- 1 lycée privé (Jean Paul II) de 800 à 900 élèves et son internat
- 1 institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP)
- 1 institut médico-éducatif
- 3 200 m² d'emprise destinés à des bureaux dont éventuellement une partie pour des équipements
- des commerces de proximité (autour de la place publique)

Pour chaque phase, il y aura des collectifs, des maisons de ville et des lots à bâtir et la transition ville/forêt sera clairement identifiable.

Le planning prévisionnel pourrait être le suivant :

- la phase 1 qui correspond aux équipements serait réalisée de 2016 à 2018 ;
- la phase 2 de 2018 à 2020 selon la commercialisation des lots ;
- les phases 3 et 4 de 2020 à 2025 selon la commercialisation des lots.

Le coût des prestations de géomètre est évalué à 60 000 € HT avec la possibilité d'interventions ponctuelles régies par bons de commande dont le seuil maximum est fixé à 20 000 € HT. La durée du contrat s'étalera sur 4 années.

Un appel d'offres ouvert a donc été lancé pour concrétiser ce projet. Trois soumissions ont été reçues dans les délais impartis.

Au vu des résultats de la consultation, tenant compte des critères énoncés au règlement de la consultation (prix, valeur technique) et de la position de la Commission d'Appel d'Offres, la soumission considérée comme la plus avantageuse est la suivante :

Prestataire proposé	Montant en € H.T
AET 12-14 rue Saint-Germain - 60200 COMPIEGNE	40 622,55

A ce jour, compte tenu de ces informations, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver la passation du marché avec l'entreprise désignée ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels correspondants.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement - Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 22 octobre 2015,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 octobre 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le bureau de géomètre AET, pour un montant de 40 622,55 € HT, avec la possibilité d'interventions ponctuelles régies par bons de commande dont le seuil maximum est fixé à 20 000 € HT afin de réaliser les missions de géomètre relatives à la ZAC du Camp des Sablons à Compiègne,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

PRECISE que la dépense, soit 40 622,55 € HT sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 2 0 N O V E M B R E 2 0 1 5

FONCIER - AMENAGEMENT

08 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – ZAC DES DEUX RIVES – DECLASSEMENT DU LOCAL SITUE SOUS LA CULEE DU PONT NEUF

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etait absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 46

FONCIER - AMENAGEMENT

08 – MARGNY-LES-COMPIEGNE – ZAC DES DEUX RIVES – DECLASSEMENT DU LOCAL SITUE SOUS LA CULEE DU PONT NEUF

Rapporteur : Monsieur Bernard HELLAL

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Deux Rives, et notamment lors de l'installation du Pont Neuf, l'ARC a souhaité que soit réalisé un local sous la culée dudit pont.

Le porteur de projet de l'hôtel, dont la construction est prévue sur une partie de l'îlot C de la ZAC des Deux Rives, a souhaité pouvoir profiter de cet espace supplémentaire, aujourd'hui non aménagé, qui jouxte son projet pour en faire une salle de séminaire.

Ce local étant imbriqué sous la structure du Pont Neuf, il s'est trouvé de fait classé dans le domaine public.

En conséquence, l'Agglomération de la Région de Compiègne a décidé, par délibération en date du 28 mai 2015, de mettre en œuvre la procédure de déclassement de ce local. Le déclassement a été décidé afin de permettre à l'ARC d'envisager sa location ou sa cession.

Par arrêté du 5 août 2015, a été prescrite l'enquête publique nécessaire au déclassement de ce local.

Celle-ci s'est déroulée du 1^{er} au 15 septembre dernier, et a été menée par Monsieur VANQUELEF, Commissaire Enquêteur. Ce dernier n'a recueilli, lors de la tenue de ses permanences, aucun avis ni déclaration permettant de remettre en cause le projet.

Monsieur le Commissaire Enquêteur a formulé un avis favorable.

Par conséquent, il est proposé d'entériner le déclassement de ce local.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard HELLAL,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement - Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 22 octobre 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,

Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 10 juillet 2015,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE le déclassement du local situé sous la culée du Pont Neuf en vue de sa location ou de sa cession future,


PRECISE que ce bien fait donc désormais partie du domaine privé de l'Agglomération de la Région de Compiègne,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer tout acte et pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

FONCIER - AMENAGEMENT

07 - SAINT-SAUVEUR – OPERATION CENTRE BOURG – PRIX DE CESSION DU LOT N°7 A MONSIEUR IZARD ET MADEMOISELLE ANDRE

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etait absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 46

FONCIER - AMENAGEMENT

07 – SAINT-SAUVEUR – OPERATION CENTRE BOURG – PRIX DE CESSION DU LOT N°7 A MONSIEUR IZARD ET MADEMOISELLE ANDRE

Rapporteur : Monsieur Jean Claude GRANIER

Par délibération en date du 15 décembre 2011, l'Agglomération de la Région de Compiègne avait décidé de vendre au prix de 145 € HT/m² de terrain les lots libres de l'opération du centre bourg de Saint-Sauveur.

Monsieur IZARD et Mademoiselle ANDRE ont entamé les démarches pour acquérir le lot n°7, d'une superficie de 383 m² pour un montant de 55.535,00 € HT, soit 66.642,00 € TTC, afin d'y construire leur habitation principale. Les études géotechniques sur ce lot ont montré que des fondations spéciales étaient nécessaires, des remblais de qualité médiocre se situant dans cette zone. L'adaptation au sol du pavillon entraîne un surcoût de 11.796,00 € TTC.

Il est proposé de minorer le prix de cession afin de compenser les fondations spéciales. La cession du lot n°7 s'effectuerait à un prix minoré d'un montant de 45.705,00 € HT, soit 54.846,00 € TTC.

Il est rappelé qu'une délibération avait été prise, le 23 septembre dernier dans ce sens, pour la minoration du prix de vente du lot n°5, suite à la fourniture d'une étude de sol présentant une nécessité de fondations spéciales.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Claude GRANIER,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Vu l'avis des Services Fiscaux,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE la cession à Monsieur IZARD et Mademoiselle ANDRE, du lot n°7 de l'opération du centre bourg de Saint-Sauveur, d'une superficie de 383 m², au prix de 45.705,00 € HT,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer le compromis de vente, et l'acte authentique de cession, ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

PRECISE que la recette, soit 45.705 € HT, sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
' ' Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 2 0 N O V E M B R E 2 0 1 5

FONCIER - AMENAGEMENT

06 - COMPIEGNE – SITE DE L'ÉCOLE D'ÉTAT-MAJOR – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT TERTIAIRE (BATIMENT N°5) - CESSION DES PLACES DE PARKING

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Était absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

FONCIER - AMENAGEMENT

06 – COMPIEGNE – SITE DE L'ECOLE D'ETAT-MAJOR – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT TERTIAIRE (BATIMENT N°5) – CESSION DES PLACES DE PARKING

Rapporteur : Madame Anne-Patricia KOERBER

En date du 20 novembre 2014, le Conseil d'Agglomération avait donné son accord pour la cession du bâtiment n°5 d'une superficie utile de 1 429 m², situé en façade du Cours Guynemer, au profit de Monsieur Dimitry GRUDACHEV et de Monsieur Arsène VARD pour un montant de 1 000 000 € HT.

Parallèlement à l'aménagement de ce bâtiment, il convient d'envisager la cession de 30 places de stationnement conformément aux règles imposées en la matière dans le Plan Local d'Urbanisme et pour répondre aux besoins des futurs occupants.

Ces places seront réalisées par l'ARC et cédées aux futurs acquéreurs du bâtiment n° 5 au prix fixé par les Domaines, soit 8 000 € H.T. la place.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame Anne-Patricia KOERBER,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement - Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 22 octobre 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 10 juillet 2015,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE la cession de 30 places de parking à Messieurs VARD et GRUDACHEV, ou toute autre structure s'y substituant, au prix de 8 000 € HT, net vendeur, par place.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

PRECISE que la recette sera inscrite au budget Aménagement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 2 0 N O V E M B R E 2 0 1 5

EQUIPEMENT

05 - LA CROIX SAINT OUEN – ZAC LES JARDINS – RUE DE LA CARRIERE – TRAVAUX DE FINITION DE VOIRIE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etait absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 46

EQUIPEMENT

05 – LA CROIX SAINT OUEN – ZAC LES JARDINS – RUE DE LA CARRIERE – TRAVAUX DE FINITION DE VOIRIE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Rapporteur : Monsieur Jean DESESSART

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC « Les Jardins » à La Croix Saint Ouen, les marchés de travaux, attribués par délibération du Conseil d'Agglomération en date du 18/12/2010, portaient sur la viabilisation des terrains et des pré-voiries.

Les travaux de finition ne pouvant être réalisés qu'après la réalisation des constructions, il avait donc été décidé de les réaliser au fur et à mesure des besoins.

Ainsi, il est proposé une tranche relative aux travaux de finition de voirie portant sur la partie de la voie nouvellement créée, la rue de la Carrière, ancienne voie V3.

Cette tranche comporterait les prestations suivantes :

- Travaux de bordurage - aménagement de trottoir - éclairage public et espaces verts.

L'allotissement sera le suivant :

- Lot n°1 : voirie
- Lot n°2 : éclairage public
- Lot n°3 : espaces verts

Le montant total des travaux est estimé à 600 000 €.

Le Dossier de Consultation des Entreprises sera constitué d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean DESESSART,
Vu l'avis favorable de la Commission Equipement en date du 15 octobre 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique relatif à l'opération « ZAC LES JARDINS » à LA CROIX SAINT OUEN – Finition de voirie », tel qu'il est présenté,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises conformément au Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à être signataire des pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 11.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 2 0 N O V E M B R E 2 0 1 5

FINANCES

04 - FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE VIEUX-MOULIN : REHABILITATION DE LA RUE SAINT JEAN

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etait absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 46

FINANCES

04 – FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE VIEUX-MOULIN : REHABILITATION DE LA RUE SAINT JEAN

Rapporteur : Monsieur Béatrice MARTIN

La commune de Vieux-Moulin a sollicité auprès de l'Agglomération de la Région de Compiègne une aide financière pour le projet de réhabilitation de la rue Saint Jean, et notamment sur son volet effacement des réseaux, dont le coût est évalué à 121 732 € HT.

Au titre de ses compétences supplémentaires, l'ARC peut apporter un fonds de concours pour les effacements de réseaux électriques et télécommunications aux abords des monuments classés ou inscrits à l'inventaire.

C'est pourquoi, il est proposé d'accepter le versement d'un fonds de concours de 30 000 € représentant 43 % du reste à charge de la commune.

Le versement sera effectué de la manière suivante :

- La moitié sur l'exercice budgétaire 2015, soit 15 000 €
- Le solde de 15 000 € sera versé sur l'exercice 2016 sur présentation d'un tableau listant les mandats effectués contresignés par le Trésorier Principal et accompagnés d'une copie des factures correspondantes.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame Béatrice MARTIN,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'apporter un fonds de concours de 30 000 € à verser à la commune de Vieux-Moulin pour la réhabilitation de la rue Saint Jean dans son volet effacement des réseaux.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 2 0 N O V E M B R E 2 0 1 5

FINANCES

03 - TARIFS EAU (VENTE EN GROS) A COMPTER DE NOVEMBRE 2015

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etait absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

FINANCES

03 – TARIFS EAU (VENTE EN GROS) A COMPTER DE NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Monsieur Marc RESSONS

L'ARC produit annuellement environ 3,4 millions de m³ d'eau potable par an qui alimentent en continu les villes de Compiègne et Venette et partiellement les Syndicats des eaux de Choisy-au-Bac et Longueil Sainte Marie.

La production provient des deux sites suivants :

- Les captages de Baugy ;
- Les captages de l'Hospice.

Au 02 novembre 2015, l'ARC reprend la production d'eau potable en régie avec un contrat d'exploitation. Ce qui signifie notamment que les services de l'ARC vont effectuer la gestion et la facturation des ventes en gros auprès des Syndicats des eaux et des communes.

Jusqu'à maintenant, le prix de l'eau pour la production d'eau potable se répartissait comme suit :

- part ARC : 0,1350 €/m³ HT (qui avait été diminué de 0,2552 €/m³ à 0,1350 €/m³ en 2013),
- part délégataire au 1^{er} octobre 2015 : 0,3254 €/m³ HT,
- soit un total de 0,4604 €/m³ HT.

Dans l'attente de la redéfinition du périmètre de la compétence eau potable, l'ARC a repris en régie la gestion de la production d'eau potable et il lui appartient de fixer le prix global de la vente en gros de l'eau qui devra couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement de ce budget annexe.

Aussi, pour les mois de novembre et décembre 2015, il est proposé de fixer le prix de l'eau à 0,4604 €/m³ H.T vendu.

Il est précisé qu'à ce prix viendront se rajouter les taxes des organismes publics notamment la redevance prélèvement sur la ressource qui est fixée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). A titre d'information, cette redevance est fixée en fonction de l'origine de l'eau prélevée et d'un zonage lié à la rareté de la ressource. Cette redevance s'appliquera à la totalité des volumes prélevés.

Par ailleurs, lors du prochain Conseil d'Agglomération et en fonction du budget 2016, vous serez de nouveau amenés à fixer un prix de l'eau en prenant en compte la baisse du coût de l'exploitation.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Marc RESSONS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

FIXE, à partir du 02 novembre et jusqu'au 31 décembre 2015, le prix de vente de l'eau à 0,4604 €/m³ H.T,

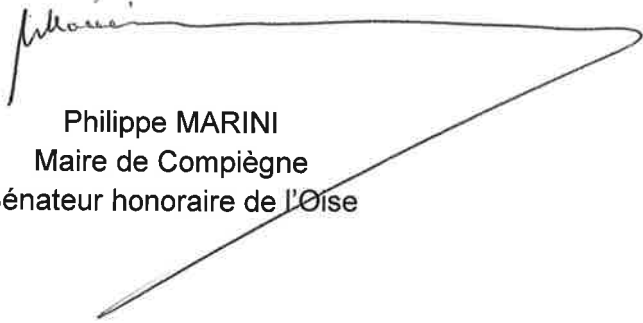
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE que la recette est prévue au budget eau, Chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 2 0 N O V E M B R E 2 0 1 5

FINANCES

02 - INDEMNITES DE CONSEIL – CONCOURS DES RECEVEURS

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etait absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 46

FINANCES

02 – INDEMNITES DE CONSEIL – CONCOURS DES RECEVEURS

Rapporteur : Monsieur Marc RESSONS

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Marc RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et intégrera les changements de trésoriers au cours de l'année 2015. Ainsi, l'indemnité sera ventilée au prorata du temps d'activité de chaque trésorier sur l'exercice 2015 soit 90 jours pour Monsieur VALETTE correspondant à 1 471 €, 90 jours pour Monsieur ISAMBOURG correspondant à 1 471 € et le solde correspondant à 2 910 € sera attribué à Madame BOULARD.

ADOPTÉ par le Conseil d'Agglomération, à la majorité des voix
Moins un vote contre : Monsieur Xavier GERARD
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Philippe MARINI
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

ADMINISTRATION

24 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Solange DUMAY, Bernard HELLAL, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 43

ADMINISTRATION

24 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Jean DESESSART

CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

3 adjoints administratifs de 2^{ème} classe sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (notamment grâce à la réussite à l'examen professionnel).

Il est donc proposé de créer, à compter du 1^{er} décembre 2015, trois postes à temps complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et de supprimer trois postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter de cette même date.

1 poste de rédacteur territorial est actuellement vacant au service du droit des sols, l'agent ayant sollicité sa mutation. Au vu des candidatures, il est nécessaire de transformer ce poste en un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Par conséquent, il est proposé de créer un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et de supprimer un poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} décembre 2015.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean DESESSART,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

AUTORISE :

- la création de trois postes à temps complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et la suppression de trois postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2015,
- la création d'un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et la suppression d'un poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} décembre 2015.

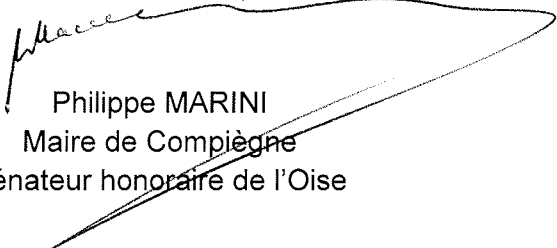
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces y afférentes,

PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Principal, chapitre 012.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

nov.-15

TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERE ADMINISTRATIVE		EFFECTIF		DONT	E.T.P.
GRADE		BUDGET	POURVU		
A	Administrateur territorial hors classe détaché sur emploi fonctionnel DGA	1	1		
A	Administrateur territorial détaché sur emploi fonctionnel DGA	1	1		
A	Administrateur territorial	2	2	1 CDD IB 966/783 IM	
A	Directeur Territorial	1	1	1 CDD IB 985/798 IM	
A	Attaché Principal	6	6	1 CDD IB 966/783 IM 1 CDD IB 821/673 IM 1 CDD IB 864/706 IM	
A	Attaché	7	7	1 CDD IB 466/408 IM 1 CDD IB 759/626 IM	
A	Chargé de mission Tourisme	1	1	1 CDI IB 758/625 IM	
B	Rédacteur principal de 1ère classe	8	8		1 agent 80 %
B	Rédacteur	5	4		1 x 90%
C	Adjoint administratif principal de 1° classe	3	3		1x 80 %
C	Adjoint administratif principal de 2° classe	7	7		
C	Adjoint administratif de 1° classe	16	16		4 x80% et 1x 50%
C	Adjoint administratif de 2° classe	17	17		1 x 80 % - 1x 90%
C	Assistants/Conseillers en séjour	4	4	4 CDI dont IB : 427-424-424-418	1 x 65 %

FILIERE TECHNIQUE		EFFECTIF		DONT	E.T.P.
GRADE		BUDGET	POURVU		
A	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle détaché sur emploi fonctionnel DGS & DGST & 2 DGA	4	4		
A	Ingénieur en chef de classe normale détaché sur emploi fonctionnel DGA	1	1		
A	Ingénieur principal	7	7	1 CDI IB 966/783 IM 1 CDD IB 593/500 IM 1 CDD IB 701/582 IM	
A	Ingénieur	7	7	2 CDD IB 540/459 IM 1 CDD IB 458/401 IM	
B	Technicien principal de 1ère classe	1	1		
B	Technicien principal de 2ème classe	5	4		
B	Technicien	3	2		
C	Agent de maîtrise principal	4	4		
C	Agent de maîtrise	1	1		
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2		
C	Adjoint technique de 1° classe	1	1		
C	Adjoint technique de 2° classe	11	11		

FILIERE ANIMATION		EFFECTIF	
GRADE		BUDGET	POURVU
C	Adjoint d'animation de 2° classe	4	4

FILIERE POLICE		EFFECTIF	
GRADE		BUDGET	POURVU
C	Chef de police municipale	1	1
C	Brigadier Chef principal	2	2
C	Brigadier	1	1

TOTAL	134	131
--------------	------------	------------

	EFFECTIF		CAE	
	BUDGET	POURVU		
CONTRATS DE DROIT PRIVE				
surveillants 6ème RHC-Ecole d'Etat Major - assistantes	9	9		9 x 57,15 %
Apprenti - DSI	2	2		

TOTAL	11	11
--------------	-----------	-----------

TOTAL GENERAL	145	142
----------------------	------------	------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 2 0 N O V E M B R E 2 0 1 5

ADMINISTRATION

23 - DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DU PAYS COMPIEGNOIS

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Solange DUMAY, Bernard HELLAL, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 43

ADMINISTRATION

23 – DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DU PAYS COMPIEGNOIS

Rapporteur : Monsieur Philippe MARINI

Les élus du Conseil Départemental de l'Oise siègent en tant que membres de droit au sein de l'Association du Pays Compiégnois (APC).

Compte tenu des élections départementales de mars 2015, Madame Sandrine de FIGUEIREDO et Monsieur Jean DESESSART vont donc siéger au sein de l'APC en tant que membres de droit du Conseil Départemental de l'Oise et non plus comme délégués de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC).

Le Conseil d'Agglomération doit donc modifier les représentants de l'ARC au sein de l'APC.

Il est donc proposé de désigner les représentants de l'ARC au sein de cette association comme suit :

Délégués à l'Assemblée Générale
M. Eric HANEN en remplacement de Mme Sandrine de FIGUEIREDO
M. Georges DIAB en remplacement de M. Jean DESESSART

Délégué au Bureau
M. Michel FOUBERT en remplacement de M. Jean DESESSART

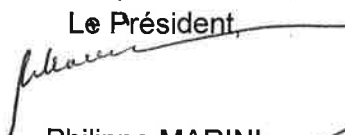
Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,
Et après en avoir délibéré,

DESIGNE les délégués énumérés ci-dessus pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et du Bureau de l'Association du Pays Compiégnois.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

ADMINISTRATION

22 - DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Solange DUMAY, Bernard HELLAL, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 43

ADMINISTRATION

22 – DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL

Rapporteur : Monsieur Philippe MARINI

Compte tenu de la désignation de nouveaux délégués du Conseil Départemental au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Port Fluvial (SMPF), le Conseil d'Agglomération, par délibération en date du 30 juin 2015, a modifié les représentants de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) au SMPF.

En date du 1^{er} octobre 2015, le Comité Syndical du SMPF a procédé à la modification de ses statuts, et notamment à l'article 5 concernant la composition du Comité Syndical. Ainsi, le nombre de représentants pour l'ARC est passé de 5 à 3.

Il est donc proposé de désigner les représentants de l'ARC au sein de ce Syndicat Mixte comme suit :

Délégués titulaires
M. Philippe MARINI
M. Eric BERTRAND
M. Jean-Noël GUESNIER

Délégués suppléants
M. Michel FOUBERT
M. Jean-Pierre LEOEUF
Mme Arielle FRANÇOIS

Le Conseil d'Agglomération,


Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,
Et après en avoir délibéré,

DESIGNE les délégués titulaires et suppléants énumérés ci-dessus pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Port Fluvial.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 2 0 N O V E M B R E 2 0 1 5

ADMINISTRATION

21 - GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JAUX – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPELLIER, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Solange DUMAY, Bernard HELLAL, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 43

ADMINISTRATION

21 – GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JAUX : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Rapporteur : Monsieur Michel JEANNEROT

Pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Jaux, un marché a été conclu en mars 2015 pour une durée maximum d'une année avec la société VESTA.

Le marché en cours arrivant à échéance, il vous est proposé de lancer une consultation en vue de conclure un nouveau marché de prestations de service qui prendra effet à compter du 5 mars 2016, date d'échéance du marché.

Ce marché, qui représenterait une dépense estimée à 360.000 €/an, serait passé pour une durée initiale d'une année, reconductible à trois reprises (durée totale maximale de 4 années).

Ce délai sera mis à profit pour analyser, à l'appui des retours d'expérience d'alors, les avantages et les inconvénients des différentes solutions contractuelles tant du point de vue économique que technique et également vis-à-vis de la gestion quotidienne de cette aire d'accueil.

Aujourd'hui, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président ou son représentant à lancer un appel d'offres conformément au Code des Marchés Publics et à signer un marché avec l'entreprise qui sera désignée par la commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel JEANNEROT,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

VALIDE le lancement d'un appel d'offres conformément au Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces du marché avec l'entreprise retenue à l'issue de l'appel d'offres.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 2 0 N O V E M B R E 2 0 1 5

ADMINISTRATION

20 - EQUIPEMENT EN VIDEO-PROTECTION DES ESPACES PUBLICS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etait absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

20 - EQUIPEMENT EN VIDEO-PROTECTION DES ESPACES PUBLICS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Rapporteur : Monsieur Eric VERRIER

Par courrier en date du 28 Juillet 2015, le Conseil Départemental de l'Oise a informé les communes que dans le cadre des mesures annoncées dans le programme de l'actuelle majorité départementale, des subventions pourraient être accordées pour l'équipement en vidéo-protection destiné à la sécurisation des espaces et bâtiments publics.

Il est un fait que l'Agglomération de la Région de Compiègne s'est déjà engagée dans cette démarche. S'agissant du Pôle de Développement des Hauts-de-Margny, quatre caméras autour de la SPL LE TIGRE et une caméra près de l'aéroclub COMPIEGNE-MARGNY ont déjà été installées et sont reliées au centre de supervision intercommunal.

Depuis cette installation, des faits de délinquance ont toutefois été commis dans ce secteur à l'encontre de nombreuses entreprises situées en dehors du périmètre couvert par la vidéo-protection (La Recyclerie, EURO DIRECT, JARDILAND, COFILM, REMALOC, TILTMANN France...). Il s'agit de cambriolages et tentatives de cambriolages.

L'installation de six caméras supplémentaires, pour un montant estimé à 58 000 € hors taxes, est donc prévue afin d'étendre le périmètre de vidéo-protection et sécuriser le Pôle du Développement des Hauts-de-Margny.

Dans la mesure où ces équipements sont désormais subventionnables, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne à adresser un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Eric VERRIER,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à adresser un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour l'installation de six caméras supplémentaires pour un montant estimé à 58 000 € hors taxe, afin d'étendre le périmètre de vidéo-protection et sécuriser le Pôle du Développement des Hauts de Margny.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

ADMINISTRATION

19 - PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : FUSION DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE (ARC) ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE (CCBA)

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Était absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

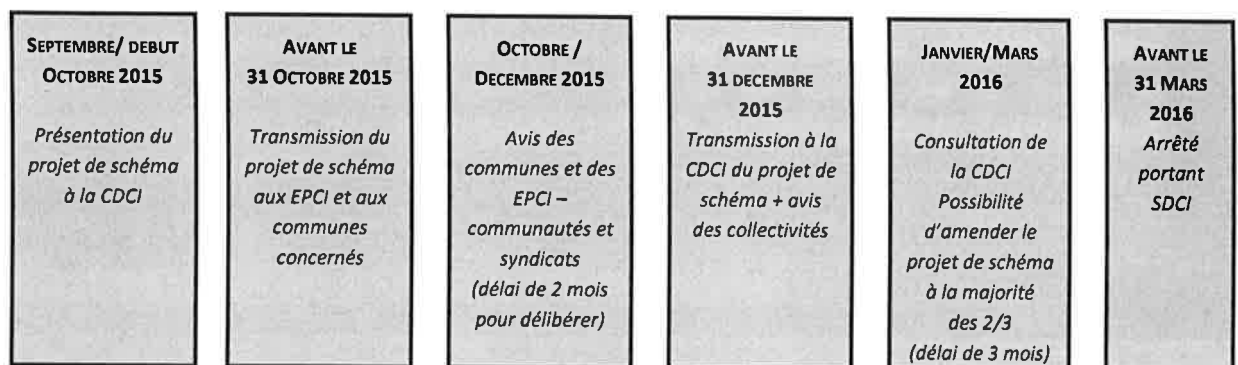
19 - PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : FUSION DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE (ARC) ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE (CCBA)

Rapporteur : Monsieur Philippe MARINI

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 vise à renforcer l'intercommunalité en prévoyant la mise en œuvre de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI). Ces nouveaux SDCI tiennent compte du relèvement du seuil minimal de population des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 5000 à 15 000 habitants.

Monsieur le Préfet de l'Oise a donc soumis à notre collectivité un projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui se traduit par la fusion de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) et la Communauté de Communes de la Basse Automne (CCBA).

L'élaboration du SDCI est astreinte à un calendrier très court.

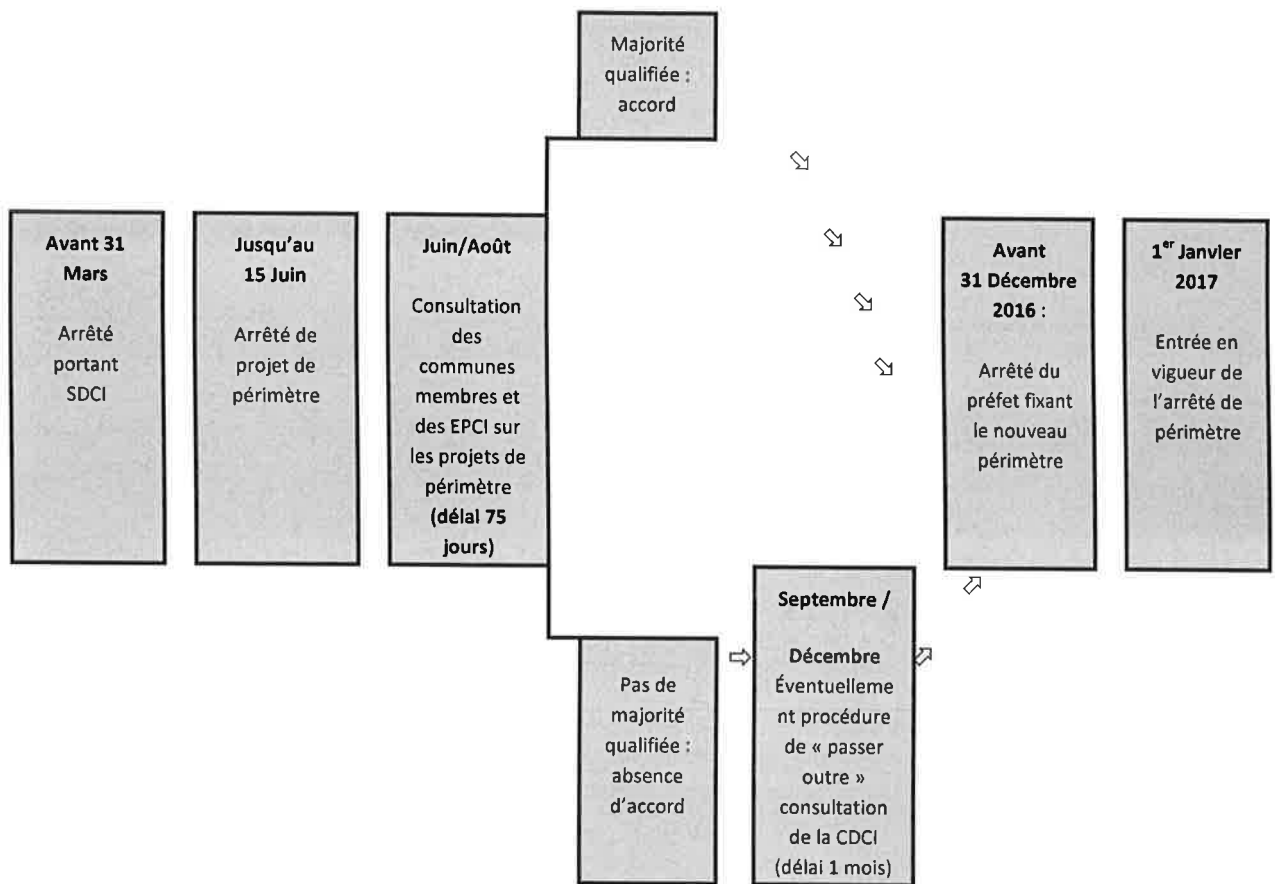


Monsieur le Préfet de l'Oise devra arrêter le SDCI au plus tard le 31 mars 2016.

Il disposera ensuite jusqu'au 15 juin 2016 pour notifier l'arrêté de projet de périmètre du futur EPCI, conforme au SDCI, aux présidents des EPCI et aux maires concernés.

Les communes et les EPCI concernés disposeront à leur tour d'un délai de 75 jours (soit avant le 31 août 2016) pour se prononcer sur le projet de fusion.

Le calendrier de mise en œuvre du SDCI se résume ainsi :



L'arrêté définitif de fusion de l'ARC et de la CCBA interviendra au plus tard le 31 décembre 2016 pour une existence légale de la nouvelle entité au 1^{er} janvier 2017.

Il convient d'ajouter que le précédent schéma départemental d'orientation de coopération intercommunale prévoyait la fusion de la CCBA avec l'ARC à l'horizon 2015. Cette orientation s'inscrit dans la continuité de la création en 1995 du Pays Compiégnois, dont l'ARC comme la Basse Automne sont membres fondateurs.

Le territoire de la CCBA est en effet tourné vers l'agglomération de Compiègne, en particulier pour tous les biens et services sortant de la vocation principalement résidentielle des infrastructures de la communauté de communes. D'une part, un quart des actifs de la CCBA travaille hors de celle-ci et essentiellement dans les zones d'emplois de Compiègne. D'autre part, les usagers et consommateurs s'orientent naturellement vers l'agglomération de Compiègne pour tout ce qui concerne les équipements et services dits « de gamme supérieure ». C'est également le cas des élèves de l'enseignement secondaire résidant dans le secteur de la Basse Automne qui sont scolarisés à Compiègne dès lors qu'ils intègrent le lycée.

Par ailleurs, des coopérations ont déjà été expérimentées entre les deux intercommunalités. Les services de l'ARC ont pris le relais des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme relevant des deux EPCI concernés, et ils sont tous deux membres du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les compétences exercées respectivement par l'ARC et la CCBA sont ci-annexées.

Il en ressort que toutes les compétences obligatoires de la CCBA sont déjà exercées par l'ARC.

Concernant les compétences optionnelles et facultatives, l'ARC en exerce beaucoup plus que la CCBA dans des domaines assez différents. Pour exemples, le Relais d'Assistantes Maternelles et l'entretien de voirie pour la CCBA ; assainissement, transports, constructions d'équipements scolaires pour l'ARC. C'est pourquoi il apparaît indispensable qu'une étude financière portant sur l'impact des compétences et la fiscalité soit réalisée par les deux EPCI puisque l'Etat ne l'a pas réalisée.

Le nouvel EPCI disposera d'un délai maximal de deux années pour étudier le transfert des compétences. A l'issue de ce délai, les compétences sont, soit transférées au nouvel EPCI, soit restituées partiellement ou intégralement aux communes membres.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'émettre un avis favorable à la fusion de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Communauté de Communes de la Basse Automne en une seule intercommunalité, qui rassemblera au 1^{er} janvier 2017, 22 communes pour 81 226 habitants.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,
Et après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable de principe à la fusion de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Communauté de Communes de la Basse Automne en un seul EPCI, tel que proposé par le SDCI,

PRECISE que ce projet de fusion nécessite des études financières sur l'impact de la fiscalité et sur l'impact des compétences, étant donné que ces études n'ont pu être fournies par les services de l'Etat. En fonction des résultats de ces études, il est demandé que les collectivités locales puissent se repositionner, notamment lors de la phase de consultation de l'été 2016,

DEMANDE qu'en cas de fusion entre l'ARC et la CCBA, le nouvel EPCI ainsi créé soit rattaché à un seul et unique arrondissement, à savoir celui de Compiègne, afin d'éviter une complexité administrative.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

	Communauté de communes la Basse Automne	Communauté d'agglomération de la Région de Compiègne (ARC)
Nombre d'habitants (population municipale 2015)	10 720	70 506
Nombre de communes membres	6	16
Type de fiscalité	Fiscalité additionnelle	Fiscalité professionnelle unique
SCOT	SCOT Basse Automne Plaine-d'Estrées	SCOT de l'ARC
Adhésion à des syndicats mixtes	syndicat mixte de la vallée de l'Oise pour le transport et traitement des déchets ménagers et assimilés, syndicat mixte de la basse Automne et de la Plaine d'Estrées	syndicat mixte Oise Aronde, syndicat mixte du port fluvial de Longueil Sainte Marie, syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise, syndicat mixte de la vallée de l'Oise pour le transport et traitement des déchets ménagers et assimilés
Compétences obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'espace : SCOT, schéma de secteur ; création de ZAC - Développement et aménagement économique 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'espace : SCOT, schéma de secteur, PLU, ZAC, transports urbains et scolaires, PDU, constitution réserves foncières - Développement économique - Équilibre social de l'habitat : PLH - Politique de la ville
Compétences optionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Création, aménagement et entretien de la voirie - Action sociale : études, mise en oeuvre, suivi, financement d'opérations : en matière d'accueil de la petite enfance, en faveur des loisirs et du temps libres des enfants et adolescents de 6 à 16 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Eau - Assainissement (totalité), - Action sociale : gestion d'une résidence pour personnes âgées - Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels et sportifs - Création, aménagement et gestion de la voirie et de parcs de stationnement
Compétences Optionnelles exercées à titre facultatif	<ul style="list-style-type: none"> - Protection et mise en valeur de l'environnement : collecte et traitement des déchets - Politique de la ville : dispositifs locaux de prévention de la délinquance (CISPD) - Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs : équipements liés aux collèges 	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement : collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, lutte contre la pollution et les nuisances sonores ; réalisation et gestion de mesures compensatoires dans le cadre de la lutte contre les crues et réalisation de poste de crues ; élaboration, mise en oeuvre, suivi et révision du SAGE Oise Aronde
Compétences facultatives	<ul style="list-style-type: none"> - Développement et aménagement social et culturel - Très haut débit 	<ul style="list-style-type: none"> - Aire d'accueil des gens du voyage - Participation aux dépenses du SDIS - Tourisme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

17 - LA CROIX SAINT OUEN – CONVENTION DE RETROCESSION DES VOIES ET RESEAUX COMMUNS DU PROJET « DOMAINE DE SAINTE CROIX »

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etait absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 46

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

17 – LA CROIX SAINT OUEN – CONVENTION DE RETROCESSION DES VOIES ET RESEAUX COMMUNS DU PROJET « DOMAINE DE SAINTE CROIX »

Rapporteur : Monsieur David GUERIN

Un constructeur privé, la SCCV Villaménagement représentée par MM. MIQUEL et VERFAILLIE, souhaite réaliser à La Croix Saint Ouen, sur le site de l'ancien magasin Mammouth, un projet de construction composé de 134 logements individuels et individuels superposés, dont 20% de logements locatifs sociaux.

Ce projet a été modifié suite à une difficulté de mise en œuvre d'un précédent projet de 173 logements, qui avait fait l'objet d'une convention de transfert de propriété des voies, réseaux et espaces communs en faveur de la Ville de La Croix Saint Ouen, le président de l'ARC étant cosignataire en raison de la prise en gestion du réseau d'eaux usées afférent : le Conseil d'Agglomération avait délibéré pour approuver cette convention le 04 avril 2013.

Le nouveau projet soumis à l'appréciation des collectivités sera réparti en six permis de construire distincts, qu'unifie un projet d'ensemble annexé au présent rapport.

Pour chaque permis de construire, cohérent avec le projet d'ensemble, le terrain sera desservi par des infrastructures routières et piétonnières, accès nouveaux ouverts à la circulation publique, qui répondent aux seuls besoins des futurs habitants de sorte qu'ils constituent les équipements propres à l'opération tels que définis par l'article L.332-15 du Code de l'Urbanisme.

Ces infrastructures, voies et réseaux ont vocation à être transférés dans le domaine de la commune de La Croix Saint Ouen, les réseaux devant être gérés par les concessionnaires ou en régie.

Ce transfert de propriété est encadré au préalable par une convention au titre de l'article R.431-24 du Code de l'Urbanisme qui a pour but :

- d'assurer au constructeur, à l'issue de la parfaite réalisation des travaux que doit autoriser le Permis de Construire Valant Division, le transfert de propriété des espaces à incorporer dans le domaine public communal, conformément au plan de division annexé au permis de construire ;
- de garantir en contrepartie aux collectivités que les infrastructures routières et piétonnières, les ouvrages, réseaux et équipements qui seront incorporés au domaine public communal et remis à la gestion des concessionnaires, seront exécutés conformément à ce qui est prévu et convenu, défini en annexe à la convention, de manière à ce que leur maintenance et leur entretien puissent être effectués dans des conditions optimales d'efficacité et d'économie.

Pour le réseau d'eaux usées, l'ARC détenant cette compétence, il est proposé d'être cosignataire de cette convention de transfert afin de mesurer le projet aux différentes étapes de son évolution et de s'assurer que les réseaux rétrocédés auront été convenablement réalisés.

Il en sera ainsi pour chaque permis de construire présenté, et il y aura donc six conventions distinctes, quoi qu'unifiées par un préambule et le projet d'ensemble annexé à chacune.

Il est précisé que les pièces techniques et les plans annexés à chaque convention devront répondre aux exigences des concessionnaires et gestionnaires des différents réseaux ou voiries.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté par Monsieur David GUERIN,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement - Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 22 octobre 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré ;

APPROUVE les six projets de conventions relatives au transfert de propriété des voies, réseaux et espaces communs, et notamment des réseaux d'assainissement, de l'opération « Domaine de Sainte-Croix » à La Croix Saint Ouen, tels qu'annexés à la présente ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et pièces afférents à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 2 0 N O V E M B R E 2 0 1 5

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

16 - COMMUNES DE L'ARC - ETUDE DE DANGERS DES DIGUES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Jean-Noël GUESNIER à Thérèse-Marie LAMARCHE, Evelyse GUYOT à Marie-Christine LEGROS, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etait absente excusée :

Solange DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 42
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 46

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

16 – COMMUNES DE L'ARC – ETUDE DE DANGERS DES DIGUES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur Marc RESSONS

L'ARC a lancé une étude de dangers pour les digues situées sur son territoire.

Lors de la consultation, quatre candidats ont répondu à cet appel d'offres :

- HYDRATEC
- BRL Ingénierie
- SAFEGE
- SOCOTEC

Après analyse des offres et selon l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, le candidat retenu est la société HYDRATEC.

Le montant financier de cette étude est de 69 575 € HT.

Compte tenu de ces informations, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver la passation du marché avec l'entreprise désignée ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels correspondants.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Marc RESSONS,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 13 octobre 2015,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 octobre 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la société HYDRATEC, pour un montant de 69 575 € HT, afin de réaliser l'étude de dangers des digues sur le territoire de l'ARC,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

PRECISE que la dépense est inscrite au Budget Principal, opération 925, chapitre 23.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise